

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE COMITÉ DIRECTEUR DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 4 septembre à 18 h 30, les membres du Comité Directeur du Comité Régional d'Équitation de Lorraine, association loi 1901 dont le siège social est 13, rue Jean Moulin à Tomblaine, se sont réunis à la Maison Régionale des Sports de Lorraine à Tomblaine.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion sont présents : Gérard André, Dominique Basten, Sylvie Boutellier, Xavier Cousin, Nathalie Delouis-Bazinet, Sophie Girardin, Michel Groben, Frédérique Jourde, Jérôme Lefebvre, Christophe Macrez, Jean-Claude Meng, Jean-Louis Pinon, Anne Posedel, Nadja Pruvost,
Sont excusé(s) : Jean-Pierre Euriat, André Loutz, Bernard Pruvost, Fabienne Ramberti, Marc Seichepine, Alexandre Vuillemenot.
Pouvoirs : Ghyslaine Bosseau, représentée par Christophe Macrez

Ordre du jour :

- Arrêt du traité de fusion entre le CRE, le CRE Alsace et le CRE Champagne-Ardenne et ses annexes.
- Proclamation de la date, du lieu, des modalités de vote et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'approbation de la fusion (articles IX, X et XI des Statuts et article 4 du RI)
- Constitution de la Commission de surveillance des opérations de vote et nomination de son président conformément aux statuts du CRE (article XVIII des Statuts et article 5.3 et 8 du RI). *Les votes sur des personnes se déroulent à bulletin secret.*

Jean-Louis Pinon remercie les personnes présentes et ouvre la séance à 18 h 40.

Dans le cadre de la réforme territoriale, le CRE Lorraine s'est engagé dans une procédure de fusion avec le CRE Alsace et le CRE Champagne-Ardenne afin de faire correspondre leur territoire avec le ressort territorial des nouvelles régions administratives conformément à la demande du Ministère des sports.

En vertu de l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015, le traité de fusion et ses annexes doivent être adoptés par chacun des Comités directeurs des CRE parties à la fusion. Cette adoption doit intervenir *a minima* 2 mois avant que le traité de fusion soit présenté aux membres de l'Assemblée générale du CRE.

Jean Louis Pinon rappelle que les documents soumis au vote ont été mis à disposition des membres du CRE Lorraine via le forum privé du CRE. Le traité de fusion a été consulté par les membres du CRE ainsi que les documents annexes (comptes et bilans des trois CRE, contrats de travail des salarié(e)s, etc). Il apparaît d'après les documents comptables que la situation des trois CRE est assez saine. Parmi les changements qui s'opéreront pour les salarié(e)s, l'affiliation à la MSA et le changement de convention collective.

Première résolution

Le Comité directeur arrête le traité de fusion et ses annexes.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale d'approbation de la fusion se déroulera le 9 novembre 2017 à 13h30 (clôture des votes à 14h30). Si le quorum n'est pas atteint, la seconde AG se déroulera le 16 novembre 2017 à 13h30.

Le lieu de l'AG sera identique pour l'ensemble des CRE concernés par la fusion et se déroulera à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine.

Le vote se déroulera par correspondance et sur place au moyen d'un vote électronique.

L'ordre du jour sera :

- * Adoption du traité de fusion de ses annexes
- * Approbation des comptes arrêtés au 31 août 2017 et intégrés dans le traité de fusion
- * Adoption du rapport moral du millésime 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, cette AG entérinera la dissolution des anciens CRE.

Troisième résolution

Le Comité directeur désigne, à bulletin secret et parmi les membres de l'Assemblée générale, les personnes ci-dessous pour siéger dans la Commission de surveillance des opérations de vote :

- * M. Frédéric Richard (membre au titre du fléchage « cheval »)
- * Mme Stéphane Jeandel (membre au titre du fléchage « poney »)
- * M. Jean Jeannot (membre au titre du fléchage « tourisme »)

M. Frédéric Richard est nommé par le Président du CRE « Président de la Commission de surveillance des opérations de vote ».

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE COMITÉ DIRECTEUR
DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Infos diverses

À partir du 9 novembre, le nouveau CRE Grand Est sera aux commandes avec son Comité provisoire.

Concernant les élections, la date de dépôt des listes est le 28 octobre.

L'Assemblée Générale électorale du CRE Grand-Est se déroulera le 7 décembre à Lamotte Beuvron.

Pour les CDE : ils devront faire leurs AG avant le 31 décembre 2017.

Calendriers et Championnats : des réunions de calendriers pourront être organisées pour les plus grosses échéances, notamment en CSO, CCE, Dressage... (CSI, Pro élite, Pro 1...) ; certaines disciplines s'organisaient déjà ensemble pour établir un calendrier commun.

Concernant les Championnats régionaux, placés sous la responsabilité de la nouvelle équipe (donc pas de projet avant le 7 décembre), ils demandent beaucoup de préparation en amont et il sera sûrement nécessaire d'avoir une « année blanche » afin de les organiser au mieux (planning, lieux, uniformisation des règlements, récompenses...) ; donc pour 2018, des championnats départementaux et interdépartementaux seront prévus mais probablement pas de championnats régionaux.

De même pour les Grands Régionaux qui existent actuellement dans les 3 régions mais sous des formes différentes. Une concertation sera nécessaire pour concilier les règlements et réunir les idées de chacun en s'adaptant aux évolutions constatées depuis leur création (participation des cavaliers, ...).

Les anciens CRE auront la main sur les DUC jusque fin décembre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président clôt la réunion à 20 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu qui, après lecture, a été signé par :

Le Président,
Jean-Louis PINON.